

A&7 Prod

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 100 €

9 Rue du 4 septembre 75002 Paris

RCS Paris B 894 051 556 894051556

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 21/10/2024

Abigaël Mundele-ngolo,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

AM

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 231 rue Saint-Honoré 75001 Paris, en remplacement de l'ancien siège social, situé au 9 Rue du 4 septembre 75002 Paris à compter du 13/02/2023.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées. Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Abigaël Mundele-ngolo, Associé Unique



AM